MA 2026-046

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 2 décembre 2026 à 12H00

Syndicat Mixte "Ports de Normandie"
3, rue René Cassin
14 280 SAINT CONTEST

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	8
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 9
7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 9
7.2 - Attribution des marchés 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 11
8 - Renseignements complémentaires 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse

Lieu d'exécution :
Auprès du prestataire ou dans le cadre d'une procédure devant les juridictions compétentes.
14 280 SAINT-CONTEST

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum fixé en valeur.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Droit public administratif
2	Droit public des affaires
3	Droit de la fonction publique
4	Droit de la commande publique
5	Droit de l'environnement
6	Droit de la domanialité publique
7	Droit de la concurrence – aides d'Etat
8	Droit de l'urbanisme

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 8 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : Pas de limitation du nombre de lots pouvant être attribués à un même candidat.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79111000-5	Services de conseil juridique
79100000-5	Services juridiques
79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques

Lot(s)	Code principal	Description
1	79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques
2	79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques
3	79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques
4	79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques
5	79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques
6	79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques
7	79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques
8	79110000-8	Services de conseils et de représentation juridiques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée à l'Acte d'Engagement.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) / Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que le prestataire se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Lettre de candidature et désignation du co-traitant	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance des risques professionnels en cours de validité	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Une présentation générale du cabinet ou de la structure candidate	Non
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des trois dernières années	Non
Les curriculum vitae des principaux intervenants	Non
Tout document permettant d'apprécier la capacité professionnelle du candidat à exécuter les prestations	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement dûment complété et signé	Oui
Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Non
Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	Non
Le mémoire technique devra être établi exclusivement selon le cadre de réponse joint au dossier de consultation. Seules les informations figurant dans ce cadre de réponse seront prises en compte pour l'analyse de la valeur technique des offres. Les éléments transmis en dehors de ce cadre ne seront pas analysés.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches-publics.info

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent Règlement de la Consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01h00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré *"hors délai"* si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention *"copie de sauvegarde"*, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

PORTS DE NORMANDIE
3, rue René Cassin
14 280 SAINT-CONTEST

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Afin de garantir la compatibilité des fichiers déposés sur le profil d'acheteur avec les différents environnements informatiques, les candidats devront veiller à ce que le nom des fichiers soit explicite et n'excède pas 80 caractères, extension comprise. Les caractères spéciaux (/ \ : * ? " > |) sont proscrits.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : mercredi 2 décembre 2026 à 12H00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les offres recevables seront analysées et classées au regard des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60,00 %
2-Prix des prestations	40,00 %

Soit :

Valeur technique (60 points) :

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat.

1. **Compréhension des besoins et méthodologie d'intervention (25 points)**

Ce sous-critère sera apprécié au regard :

- De la compréhension du contexte, des missions et des enjeux de Ports de Normandie ;
- De la compréhension des spécificités juridiques liées à la gestion, à l'exploitation, à l'aménagement et à la valorisation du domaine public portuaire ;
- De la compréhension des enjeux juridiques attachés à l'activité portuaire, notamment en matière de domanialité publique, occupations du domaine public, commande publique, urbanisme, environnement, précontentieux et contentieux ;
- De la pertinence de l'analyse des problématiques susceptibles d'être rencontrées dans le cadre de l'exécution du marché ;
- De la qualité et de la pertinence de la méthodologie proposée pour le traitement des demandes, la réalisation des consultations juridiques, l'accompagnement des services et la sécurisation juridique des décisions de l'établissement ;
- De la capacité du candidat à appréhender les interactions entre les différentes réglementations applicables aux activités portuaires et aux projets d'aménagement.

Répartition de la notation :
- **Compréhension des besoins, des enjeux de Ports de Normandie et des spécificités portuaires : 10 points ;**
- **Méthodologie d'intervention, sécurisation juridique et accompagnement opérationnel : 15 points.**

2. **Compétences et expérience de l'équipe dédiée (20 points) :**

Ce sous-critère sera apprécié au regard :

- De la composition de l'équipe dédiée à l'exécution du marché ;
- Des qualifications, compétences et expériences des intervenants proposés ;
- De la complémentarité des compétences mobilisées au regard des domaines couverts par le marché ;
- De la pertinence des références présentées, en particulier celles relatives aux établissements publics, aux collectivités territoriales, aux infrastructures et équipements publics, à la gestion du domaine public, aux activités portuaires, à la commande publique, à l'urbanisme et à l'environnement ;
- Des dispositions prévues pour assurer la continuité du service en cas d'absence ou d'indisponibilité d'un intervenant.

Répartition de la notation :

- Composition, qualifications et expérience de l'équipe : 10 points ;
- Références en lien avec l'objet du marché : 7 points ;
- Continuité de service et suppléance : 3 points.

3. **Organisation, réactivité et prise en compte des enjeux environnementaux (15 points)**

Ce sous-critère sera apprécié au regard :

- De l'organisation mise en place pour assurer l'exécution du marché ;
- Des modalités de suivi des demandes et de communication avec Ports de Normandie ;
- Des moyens mobilisés pour garantir la disponibilité des intervenants ;

- Des engagements du candidat en matière de délais de réponse et de traitement des sollicitations ;
- Des modalités d'intervention en situation d'urgence ;
- Des mesures mises en œuvre afin de limiter l'impact environnemental lié à l'exécution des prestations.

Répartition de la notation :

- Organisation et modalités de suivi des prestations : 5 points ;
- Réactivité, disponibilité et délais d'intervention : 7 points ;
- Mesures en faveur de la réduction de l'impact environnemental des prestations : 3 points.

Prix des prestations (40 points)

Le critère prix sera apprécié sur la base du montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) complété par le candidat.

La note maximale de 40 points sera attribuée à l'offre présentant le montant le plus faible.

Les autres offres seront notées selon la formule suivante :
Note prix = (Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre analysée) × 40

La note obtenue sera arrondie au centième.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre. Cette négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, notamment les aspects techniques, financiers et contractuels.

La négociation n'est toutefois pas obligatoire. L'acheteur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans engager de négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.